

COMPTABILITE SYNDIC :
05.32.74.15.15 - compta@broserimmo.com

APPEL DE FONDS

Copropriétaire : P001002 - ALLEGRETTO

Exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

Identifiant Extranet : MRX2074N115

SAS ALLEGRETTO
2 Impasse Maurice Bellonte
Mme ECHE Agnès
31400 TOULOUSE

TOULOUSE le 18 décembre 2025

BARONIE

10 Rue Baronie
31000 TOULOUSE

Madame, Monsieur,
Veuillez trouver ci-dessous un appel de fonds concernant la résidence citée en référence.

Lot	Lots secondaires	Avances			Fonds tvx.
		Trésorerie	Travaux	Autres	
N°002108 (2 Pièces)					110,16
Libellé	Montant à répartir	Tantièmes Immeuble	Tantièmes Lots	Montant dû	Dont locatif
Budget prévisionnel 2026, 1er trimestre 2026	2 202,50			230,17	127,06
EAU COMMUNE	12,50	10000	957	1,20	1,20
ELECTRICITE COMMUNS	75,00	10000	957	7,18	7,18
NETTOYAGE IMMEUBLE	450,00	10000	957	43,06	43,06
TVX GENE R	100,00	10000	957	9,57	9,57
TVX GENE NR	200,00	10000	957	19,14	
ASSURANCE Immeubles	425,00	10000	957	40,67	
HONORAIRES SYNDIC TTC	400,00	10000	957	38,28	
FRAIS BANCAIRES	20,00	10000	957	1,91	
Frais Postaux	32,50	10000	957	3,11	
COMPTEURS EAU	25,00	9	1	2,78	2,78
CONTRAT INTRATONE	62,50	9	1	6,94	6,94
EAU Conso privative	400,00	490	69	56,33	56,33
Index : 1497,00/1566,00 Conso : 69,00					
FONDS TVX (loi alur), Appel N° 11	110,13			10,54	
Fond Travaux compte 105	110,13	10000	957	10,54	
Total lot N°002108 (2 Pièces)	2312,63			240,71	127,06
			Total appel	240,71	127,06

RAPPEL DE VOTRE COMPTE		Date exigibilité	Dépenses	Recettes
Solde du dernier appel en date du 15 novembre 2025			539,69	
01/01/2026	Budget prévisionnel 2026, 1er trimestre 2026	01/01/2026	230,17	
01/01/2026	FONDS TVX (loi alur), Appel N° 11	01/01/2026	10,54	
Cumul Dépenses Recettes			780,40	0,00
Solde au 1 janvier 2026			780,40	
SOLDE A PAYER			780,40	

Modalités de règlement :

A payer 780,40 euros avant le 01/01/2026 à l'ordre de SDC BARONIE (77).
(IBAN :FR7630003034260005045206067 BIC : SOGEFRPPXXX)

"Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'artic le 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux."



Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Service Comptabilité Syndic

05.32.74.15.15
compta@broserimmo.com



Siège Social : 46 Rue de la Colombe - 31000 TOULOUSE - Tél. : 05.62.73.40.40
Succursale : 3 Bd Edgar Faure - 31600 MURET - Tél. : 05.32.74.15.15 - www.broserimmo.com
SARL au capital de 3.811,22 € - SIRET 379 170 616 000 39 - Caisse de garantie GALIAN
Carte Professionnelle n°CPI31012016000011104 délivrée par la C.C.I de Toulouse (31)



✂ Papillon à nous retourner en cas
de règlement par chèque.

ALLEGRETTO
077 / P001002
Montant : 780,4